

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 3 avril 2024

N°24-04-22

Date de la convocation
26 mars 2024**L'an deux mil vingt quatre
et le trois avril**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, Adjoints ;
Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués ;
Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, Conseillers Municipaux ;

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M. André MOLLE
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY
Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Odile PRADIER.
M Christophe PIOT qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET.

Absents excusés sans pouvoir

Anne VINSON

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance

Objet : Prise en charge soins médicaux

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal avait approuvé le mandatement des honoraires, frais et soins médicaux liés à un accident de travail d'un agent communal, non pris en compte dans le cadre de la garantie des risques statutaires.

AR Prefecture043-214302051-20240403-24_04_22-DE
Reçu le 15/04/2024

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la prise en charge des dépenses suivantes :

- 15 séances de kinésithérapeute soit 267,40€ auprès de M. Bastien GUIOT, Kinésithérapeute à Saint Didier en Velay

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, **APPROUVE** la proposition de M. Le Maire.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 3 avril 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance
M. David CHAUDIER



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a circular blue official stamp of the Mairie de Saint-Just-Malmont (Haute-Loire). The stamp features a central coat of arms and the text 'MAIRIE DE SAINT-JUST-MALMONT' and '(Haute-Loire)'.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David Chaudier', written in a cursive style.

AR Prefecture

043-214302051-20240403-24_04_22-DE
Reçu le 15/04/2024